



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°42-CC/2013/CCDS CHOIX DE LA NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE EN MATIERE D'ACTION SOCIALE

Séance du 08 novembre 2013

L'an deux mil treize et le huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations à l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

Titulaires Présents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Robert PUTCHA, Charles RINGUET, William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE, Bruno APOUYOU, Jean-Christian GABRIEL, Jean-Marie TORVIC, Alain MICHEL, Mme France CLET-COURAT, Nadège NADEAU, Annick LEVEILLE,

Titulaires Absents :

Cornélie SELLALI-BOIS BLANC, Jocelyn BRIAIS, Daniel MANGAL, Conrad RINGUET, Karine ZULEMARO, Françoise CAMON, François MINFIR, René-Serge HORTH,

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la CCDS
Vu les statuts du CIAS des Savanes
Vu la délibération n° 44-2012/CCDS du 26/12/2012,
Vu l'avis du comité de pilotage du 23 octobre 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** de ne pas maintenir le CIAS des Savanes en tant qu'établissement public et de créer un service Action Sociale au sein de la CCDS.

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes y afférents et à prendre toutes les dispositions en vue d'une mise en œuvre sans délai.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 12
-Pour : 12
-Contre : 0
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 08 novembre 2013

Pour extrait et certifié conforme

Pour Le Président,

Jean-Claude MADELEINE

